



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

In the Name of Allah, Most Gracious, Ever Merciful



THE AHMADIYYA MUSLIM ASSOCIATION BELGIUM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dilbeek, le 20 Avril 2020

Le Conseil national de Sécurité a annoncé, le 15 avril 2020, que les mesures prises préalablement pour préserver la santé publique dans le cadre de la pandémie de coronavirus (Covid 19) sont prolongées de deux semaines jusqu'au 3 mai 2020.

L'Association Musulmane Ahmadiyya de Belgique a relayé ces mesures au sein de la communauté en annonçant notamment la fermeture temporaire des mosquées et la suspension de toutes les activités jusqu'à nouvel ordre.

Cette année, le mois de Ramadan débutera le 25 avril 2020 d'après le calendrier lunaire et se déroulera, au moins en partie, durant la période de confinement.

Le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement requiert les aménagements suivants dans la manière de vivre ce mois important :

1. Les mosquées resteront fermées au public et aucune activité n'y sera organisée. En conséquence, la prière de Tarawih, accomplie chaque soir durant le mois de Ramadan, ne sera pas effectuée dans les lieux de culte. Cette prière surrogatoire, non obligatoire, ne pourra être accomplie qu'à la maison, en cercle très restreint, à savoir uniquement entre les membres de la famille vivant sous le même toit. Dans un dir du Prophète Mohammad (que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur Lui), rapporté par Boukhari et Mouslim, il est dit (et ceci vaut même en-dehors de tout contexte de confinement pour raison sanitaire) : « *Faites la prière dans vos maisons, la meilleure prière est celle accomplie à la maison sauf s'il s'agit d'une prière obligatoire* ». Pendant la période de confinement, les mosquées resteront fermées même pour les prières obligatoires.
2. Il n'y aura pas de conférences dans les mosquées. Pour soutenir les membres et leur permettre de continuer à vivre leur spiritualité dans la sérénité, L'Association Diffusera, via sa chaîne YouTube, des discours religieux prononcés par des imams de la communauté.
3. Les repas de rupture du jeûne doivent être pris à la maison et être partagés uniquement entre les membres de la famille qui y habitent. L'invitation des proches, des amis et des voisins est malheureusement proscrite en raison de l'obligation de distanciation sociale imposée par les autorités publiques.

Il est primordial que l'ensemble de la Communauté Ahmadiyya respecte scrupuleusement toutes ces recommandations et comprenne qu'elles sont essentielles pour préserver la santé publique. Dans ce contexte, la patience est la meilleure des vertus.

Bien entendu, même si le Ramadan sera vécu de manière différente cette année, il reste le mois du partage et de la solidarité. On encourage les membres à continuer à proposer leur aide aux personnes qui sont dans le besoin et à maintenir le contact - à distance - avec les personnes âgées et isolées et ce, avec tous les moyens de communication modernes de notre époque.

Profitons de cette période pour vivre le Ramadan dans le recueillement et l'introspection.

FIN DU COMMUNIQUÉ